



MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 FEVRIER 2011

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Étaient présents : RAFFIN J.Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - MASOCH Gérard - RATEL Chantal - GRAVIER François – THOMAS Louis - FACON Christian - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude - GROS Isabelle - LAGLERA Dora – BOTTE Géraldine – BILLOIR Julien - BENI Elodie - CHIAPUSSO Aline - DEBERNARDI Bernard - BREIT Magali.

Procurations : SIMON Christian à LETT Xavier - COSTA Françoise à LAGLERA Dora - PIEPER Anne à THOMAS Louis - DERVAUX Catherine à GROS Isabelle - RITTAUD Nathalie à RAFFIN J.Claude - LANFREY Claudine à DEBERNARDI Bernard.

Absente excusée : DA LAMA Marie

Madame LAGLERA a été élue secrétaire.

=====

1. PLAN LOCAL D'URBANISME DE MODANE : APPROBATION DE LA MODIFICATION N°3

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Modane.

2. TRAVERSE DE MODANE GARE 2EME TRANCHE : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL DE LA SAVOIE ET A L'ETAT (DETR)

La réalisation des aménagements de surface du quartier de la gare est programmée sur trois ans. Après la réalisation d'une première tranche de travaux en 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de surface du quartier de la gare –trouçon D– ainsi que le plan de financement prévisionnel dont le coût d'objectif hors taxes s'élève à six cent trente mille euros (630 000 € HT).

Pour le financement des travaux de cette nouvelle tranche, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter des subventions de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux ainsi que du Conseil Général de la Savoie.

3. REHABILITATION DU CHAUFFAGE DE L'EGLISE : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Un bilan thermique et énergétique de différents bâtiments communaux a été réalisé dont il ressort notamment que l'installation du chauffage de l'église est particulièrement vétuste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réhabilitation du chauffage de l'église ainsi que le plan de financement prévisionnel dont le coût d'objectif s'élève à soixante dix sept mille neuf cent cinquante euros hors taxes (77 950 € HT).

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter les concours financiers de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux ainsi que du département de la Savoie.

4. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE TRIPARTITE LIEUDIT «LE CROZET» (PARTIE HAUTE) ENTRE L'ENTREPRISE RAZEL, L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE MODANE-PERIPHERIE ET LA COMMUNE DE MODANE

Aux fins de stockage de matériels liés à l'activité de l'entreprise RAZEL dans le cadre de la réalisation de la galerie de sécurité du tunnel du Fréjus, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et une voix contre (M. GRAVIER), approuve la convention d'occupation temporaire opposable du 1^{er} mars 2011 jusqu'au 31 décembre 2012 à intervenir avec ladite entreprise et l'Association Foncière Pastorale (AFP) «Modane Périphérie».

Le montant du loyer de dix mille cinq cent vingt euros (10 520 €) se décompose ainsi qu'il suit :

- Dix mille euros (10 000 €) pour la commune de Modane sous la forme de la réalisation de 35 mètres linéaires de réseaux divers.
- Cinq cent vingt euros (520 €) pour l'AFP payables à la prise de possession du terrain.

5. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE TRIPARTITE LIEUDIT «SAINT-ANTOINE» ENTRE L'ENTREPRISE CASARIN ET FILS, L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE MODANE-PERIPHERIE ET LA COMMUNE DE MODANE

Afin de permettre à l'entreprise CASARIN et Fils d'ériger un centre de stockage et de recyclage de matériaux sur des parcelles communales sises lieudit «Saint Antoine», le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention d'occupation temporaire, opposable du 1^{er} mars 2011 jusqu'au 28 février 2014, à intervenir avec ladite entreprise et l'Association Foncière Pastorale (AFP) Modane Périphérie.

Cette mise à disposition de terrains communaux est consentie selon les conditions financières suivantes :

- Loyer annuel de trois mille six cent euros (3 600 €) pour la commune de Modane,
- Loyer annuel de trois cent soixante euros (360 €) pour l'AFP Modane Périphérie.

6. PROJET CENTRALE HYDRO ELECTRIQUE MODANE-FOURNEAUX : CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE FOURNEAUX ET MODANE AVEC LA SOCIETE SERHY

La société SERHY souhaite réaliser une microcentrale hydro-électrique pour turbiner les eaux du Charmaix et du Grand Vallon et vendre ainsi l'énergie produite.

Le Conseil Municipal, par vingt cinq voix pour et une abstention (M. PERRI), donne son accord pour le développement de ce projet et approuve les termes de la convention à intervenir avec ladite société et la commune de Fourneaux.

7. PROGRAMME DE GESTION DES PELOUSES SECHES DE MAURIENNE (CONTRAT D'ENTRETIEN 2011-2015) : CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE DE MODANE, L'AFP MODANE PERIPHERIE ET L'AGRICULTEUR

Dans l'attente de précisions complémentaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de surseoir à statuer dans le cadre de cette affaire communale.

8. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2011.

9. QUESTIONS DIVERSES

↳ Transport scolaire des élèves domiciliés à Valfréjus - convention afférente : lors de la réunion de Conseil Municipal du 26 janvier 2011, l'assemblée délibérante a décidé de surseoir à statuer dans le cadre de ce dossier dans l'attente de précisions sur le devenir du service si la Commune venait à se désengager du dispositif acté avec le Conseil Général de la Savoie et le Syndicat du Pays de Maurienne pour le ramassage scolaire des élèves domiciliés à Valfréjus et scolarisés au collège La Vanoise à Modane. Des élèves dont le nombre inférieur à sept a conduit le département à suspendre le service de transport scolaire n°85.

Après vérification, si les effectifs diminuent et que la Commune ne désire plus assurer ce service, il reviendra aux parents d'assurer le transport de leur enfant.

Cette précision apportée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de financement d'un service de transport scolaire à intervenir avec le Conseil Général de la Savoie et le Syndicat du Pays de Maurienne.

↳ Monsieur le Maire informe qu'il a signé une convention de mise à disposition des locaux communaux sis 90 rue de Polset au Parc National de la Vanoise.

↳ Après avoir précisé la date du prochain Conseil Municipal fixée au 23 mars prochain, il rend compte de la démission de Catherine DERVAUX, Conseillère Municipale.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21h30

Le Maire,

J.Claude RAFFIN